

Les châteaux du Léon au XIII^e siècle

Le Léon est situé à l'extrémité nord-ouest de la péninsule bretonne. C'est un vaste territoire d'environ 2000 km² limité au nord et à l'ouest par la mer, à l'est par le Dossen et le Queffleut, au sud-est par les monts d'Arrée et au sud-ouest par une ligne Sizun - Landerneau rejoignant l'estuaire de l'Élorn. Cette terre était, aux XI^e et XII^e siècles, gouvernée par les vicomtes du même nom qui furent à l'apogée de leur puissance dans la première moitié du XII^e siècle avant de se heurter aux Plantagenêts au cours de la seconde moitié de ce siècle et aux ducs de Bretagne au XIII^e siècle.

Les cartes réalisées par J.P. Leguay ou A. Mussat sur la répartition des châteaux médiévaux en Bretagne montrent que le Léon correspond à un vide relatif puisque ces auteurs y figurent seulement les ouvrages de Brest, La Roche-Maurice et Trémazan en Landunvez (1). Selon N.Y. Tonnerre, aucune forteresse léonarde n'est mentionnée dans les sources écrites du XI^e siècle (2). Cela signifie-t-il que le Léon serait plus « pauvre » en châteaux que le reste de la Bretagne ? Bien évidemment non, comme l'ont confirmé les recherches que nous avons réalisées sur les fortifications du XI^e au XIV^e siècle (3). S'il ne subsiste plus qu'un grand

Je tiens à exprimer ma gratitude à M. André Debord, professeur d'histoire médiévale et d'archéologie à l'université de Caen, pour les conseils qu'il m'a aimablement prodigués.

(1) A. MUSSAT, « Le château de Vitré et l'architecture des châteaux bretons du XIV^e au XVI^e siècle », *Bulletin Monumental*, 1975, pp. 131-164, p. 150 ; J.P. LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Âge, les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris 1981.

(2) A. CHÉDEVILLE et N.Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale, XI^e-XIII^e siècles*, Rennes 1987, p. 120 et 122. Morlaix est situé à la lisière est du comté ; deux de ses trois paroisses se trouvaient en Trégor même si, aux XI^e et XII^e siècles, le château et la ville appartenaient aux vicomtes de Léon.

(3) P. KERNÉVEZ, *Châteaux et fortifications du comté de Léon (XI^e siècle-milieu du XIV^e siècle)*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Brest, 1988.

château de pierre de cette époque, celui de Brest, quelques autres dressent encore fièrement leurs ruines, tandis que les mottes des XI^e et XII^e siècles dont on ignore presque toute l'histoire sont encore plus nombreuses.

*
* *

Avant d'étudier les châteaux eux-mêmes, il convient de relater brièvement l'histoire du Léon du XI^e au XIII^e siècle. Les origines du comté sont mal connues : ses limites se confondaient avec celles du diocèse de ce nom. Il était partagé en deux *pagi* : *pagus Achmensis* à l'est et *pagus Daoudour* (aussi appelé *pagus Leonensis*) à l'ouest. Ce dernier était peut-être administré par un vicomte, Even ou Neven, qui aurait édifié une résidence fortifiée au cœur du plateau léonard, à Lesneven (la « cour de Neven ») vers 950, après avoir battu les Normands. Ce personnage serait l'ancêtre des vicomtes de Léon qui étendirent leur domination au-delà des frontières du comté en annexant des territoires du *pagus Castelli*, à l'est, et du *pagus* du Faou, au sud. Le premier vicomte de Léon qui apparaît au XI^e siècle est Guyomarch, mentionné en 1021. Il s'oppose à son puissant voisin Alain Canhiart, le comte de Cornouaille, qui le bat à deux reprises vers 1034-1040 et 1047-1055. Ses successeurs ne sont pas connus avant 1103, année où Guyomarch II de Léon est assassiné (4). Au milieu du XII^e siècle, les vicomtes de Léon détiennent un château à Morlaix auprès duquel ils ont fondé trois prieurés qui sont à l'origine du développement de cette ville. Ils favorisent les abbayes de Saint-Mathieu, du Relecq et de Daoulas établies sur leurs terres. Hervé II de Léon prend le titre de comte lors des troubles qui surviennent après le décès du duc de Bretagne Conan III, en 1148. A cette époque un de ses fils est évêque de Léon et un autre abbé de Landévennec.

Hervé II s'oppose à ses voisins : en 1163, le vicomte du Faou le capture, lui et son fils Guyomarch, et les enferme dans la forteresse de Châteaulin. Hervé est délivré par son autre fils, Hamon, l'évêque de Léon, aidé par le duc Conan IV. Il emprisonne à son tour le vicomte du Faou, son frère et son fils au château de Daoulas où ils périssent. Cependant, cette puissance porte préjudice à l'autorité ducale de Conan IV qui est devenu vassal d'Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre, duc de Normandie et comte d'Anjou. De nombreux seigneurs bretons se révoltent contre ce dernier, prince étranger à la Bretagne, qui veut leur imposer sa loi. Guyomarch IV est l'un des protagonistes de cette lutte ; il ne se rebelle pas moins de huit fois entre 1167 et 1179, d'après A. de La

(4) Sur les premiers vicomtes de Léon et les événements du XII^e siècle, consulter l'article de H. GUILLOTTEL, « Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1970, pp. 29-51, auquel nous empruntons de larges passages.

Borderie (5). En 1167, Henri II dévaste le Léon : Robert de Thorigny relate que le plus important des châteaux de Gyomarch est brûlé et détruit de fond en comble. Le nom de cette forteresse reste inconnu ; Guyomarch s'incline et remet des otages à Henri II (6). Après plusieurs autres soulèvements, tous aussi vains, le duc Geoffroy, fils de Henri II, confisque les terres de Guyomarch IV. Les deux fils de ce dernier, Guyomarch et Hervé, profitent du décès de Geoffroy, en 1186, pour s'insurger et s'emparer des châteaux de Châteauneuf-du-Faou et de Morlaix qu'Henri II vient assiéger en personne.

A l'issue de ces multiples rébellions, le fief de Guyomarch IV, préalablement amputé de la châtellenie de Morlaix-Lanmeur annexée au domaine ducal, est scindé en deux. A Guyomarch, l'aîné, échoient les châtellenies de Lesneven et de Saint-Renan ; à Hervé, le cadet, celles de Landerneau et de Daoudour ainsi que la petite seigneurie de Coat-Méal et les possessions cornouaillaises (7). Ces deux seigneurs sont présents aux états de Vannes, en 1203, et servent le roi de France qui unit l'héritière du duché, Alix, à un prince capétien, Pierre de Dreux (dit Mauclerc), en 1213.

Hélas, après une trentaine d'années de guerre, le Léon n'est pas encore pacifié. Pierre Mauclerc qui souhaite renforcer le pouvoir ducal se heurte à l'aristocratie bretonne. A l'occasion de la succession de l'apanage du Penthièvre, ses troupes envahissent les domaines de Conan, vicomte de la branche aînée de Léon, en 1216 et occupent Lesneven qui devient le chef-lieu de la baillie de Léon. Conan qui ne peut tenir ses châteaux mène des actions de guérilla et saccage ses propres terres qu'il ne récupère, en totalité ou en partie qu'en 1222 (8).

Le fils de Pierre Mauclerc, Jean I^{er}, poursuit l'œuvre de son père. Il exploite la prodigalité des descendants de Conan pour les obliger à lui vendre leurs possessions pour des sommes dérisoires entre 1240 et 1277 (9). En 1240, Hervé III de Léon lui cède la ville, le château et le port

(5) A. DE LA BORDERIE et B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, 6 volumes, Rennes-Paris, 1896-1914, tome 3, p. 273-274.

(6) H. GUILLOT, « Les vicomtes... », p. 32 ; DOM MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 3 volumes, Paris 1742-1746, rééd. Paris 1974, tome 1, 131. Diverses identifications ont été proposées, notamment Morlaix, Brest et La Roche-Maurice qui sont les plus vraisemblables.

(7) A. DE LA BORDERIE, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, Rennes, 1889.

(8) A. DE LA BORDERIE, *Histoire...*, tome 3, p. 302-304.

(9) A. DE LA BORDERIE, « L'acquêt du comté de Léon par le duc de Bretagne » dans le « Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e, XII^e, et XIII^e siècles) », *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1889, p. 211-247.

de Brest ; en 1274, son fils, Hervé IV, en fait de même pour ceux du Conquet avant de renoncer, en 1275-1276, à Saint-Renan, à sa *maison de Quoigarz* et à son *maner dou Damani* (10). Hervé IV, *jadis vicomte de Léon*, meurt vers 1298. Le duc détient désormais deux des anciennes châtellenies des vicomtes de Léon : Lesneven et Saint-Renan.

Les vicomtes de la branche cadette de Léon doivent prêter l'hommage lige au duc ; toutefois ils prospèrent autour de Landerneau devenue le chef-lieu de leur fief. L'un d'eux, Hervé III, mécontent du sort réservé à la branche aînée par Jean I^{er}, qui vient d'acquérir Brest, incendie le château ducal de Quimperlé en 1240. Ce n'est qu'en 1260 que Hervé IV de Léon consent à indemniser Jean I^{er} pour toutes les *forzfaitures e les damages que Hervé de Léon noste pere fist à icelui duc* (11). Ceci montre que le Léon ne connut pas immédiatement la paix après le départ de Pierre Mauclerc comme ce fut le cas dans le reste du duché. Dès le milieu du XIII^e siècle, les vicomtes accroissent leurs fiefs hors de Bretagne par d'habiles mariages. Jeanne de Léon hérite de la vicomté en 1363 quand Hervé VIII décède sans héritier et la transmet à Jean I^{er} de Rohan, son époux.

Si nous pouvons relater, même avec des lacunes, l'histoire des vicomtes de Léon aux XII^e et XIII^e siècles, cela n'est guère possible pour la petite et la moyenne aristocratie léonarde. Celle-ci est numériquement importante : ainsi le marquis du Reffuge énumère plus de trois cents familles d'ancienne extraction dont une quarantaine possèdent la haute justice, lors de la réformation de 1443 (12). Quelques dizaines de personnages seulement sont mentionnés dans les actes antérieurs au début de la guerre de Succession de Bretagne, en 1341. Une vingtaine de nobles léonards auraient participé aux croisades parmi lesquels les sires de Kerouartz (Lannilis), Kersauson (Guiclan), Le Moine (Plounéour-Trez) ou Coëtivy (Bourg-Blanc). D'autres se mettent au service du duc comme sénéchal de Léon : Riou de Penros vers 1267-1273, Guillaume du Rusquec en 1280 et Prigent de Coëtivy vers 1287. Plusieurs chevaliers apparaissent dans l'entourage des vicomtes de Léon : Yvon de Coëtmeur (Landivisiau), Nuz fils de Sen (Plounévez-Lochrist ?) et Hervé de Penhoët (Saint-Thégonnec) en 1260, Bernard du Chastel (Landunvez) en 1274 ainsi qu'Olivier de Kergournadec'h (Cléder) en 1288. *Le Livre des Ostz* de 1294, qui indique les services dus au prince, cite onze chevaliers

(10) A. DE LA BORDERIE, « L'acquêt... », p. 233-234. Nous ignorons où était située cette deuxième résidence rurale des vicomtes.

(11) DOM MORICE, *Mémoires*, tome 1, 152 et 979-980.

(12) DU REFFUGE, *Armorial et nobiliaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon en 1443*, Paris, 1863.

pour le Léon : cinq pour le vicomte, deux pour Alain de Kermavan (Kernilis) et un pour Alain Nuz, Bertrand de Karreins, Hervé du Chastel ainsi que pour le vicomte du Faou (13).

La géographie des fiefs est encore plus mal connue : A. de La Borderie a tenté de les décrire à partir d'aveux du XVI^e et du XVII^e siècles mais il est illusoire de penser que ceux-ci ont conservé les mêmes limites que trois ou quatre siècles auparavant (14). Certains lignages comme les du Chastel ont prospéré grâce à des alliances matrimoniales tandis que d'autres ont périclité ou même se sont éteints comme ceux de Lesquelen en Plabennec et de Seiz-Ploué en Plounévez-Lochrist dont les terres sont passées dans les mains des Kermavan au XIII^e siècle.

L'analyse des vestiges archéologiques médiévaux montre dès lors toute son importance. Ainsi les mottes et les enceintes circulaires de terre et de bois sont une marque d'ancienneté quand elles ont donné leur nom à un lignage ou quand on les décèle à proximité d'un manoir du bas Moyen Age. L'étude des châteaux de pierre qui se multiplient au XIII^e siècle ne l'est pas moins car leur présence témoigne de la réussite, aussi bien politique que financière, de certaines familles.

*
* *

Il n'est pas dans notre propos d'examiner en détail les fortifications de terre médiévales du Léon qui sont certainement pour la plupart antérieures au XIII^e siècle (15). Cependant un certain nombre étaient encore occupées à cette époque et nous devons en tenir compte. On distingue trois types de retranchements de terre aux XI^e et XII^e siècles : les grandes enceintes, les petites et moyennes enceintes circulaires et les mottes.

La première catégorie est peu représentée dans le Léon, mais nous pouvons observer que certains ouvrages antérieurs ont été réutilisés au Moyen Age. C'est sans doute le cas de Castel-an-Trébez en Taulé, un site de hauteur qui domine la rivière de Morlaix. Ce vaste retranchement de 350x220 mètres dans ses plus grandes dimensions est naturellement défendu par des escarpements rocheux sur une grande partie de son pourtour et par un important rempart de terre du côté le plus exposé. On ignore quand il fut bâti : selon Albert Le Grand, l'hagiographe du

(13) Pour le détail, consulter DOM MORICE, *Mémoires*, notamment le tome 1, 1114.

(14) A. DE LA BORDERIE, « La vicomté ou principauté de Léon », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1889, pp. 95-105.

(15) Consulter le texte des communications des *Troisièmes rencontres historiques du Léon* consacrées à *L'archéologie léonarde*, publié par le Musée du Léon, Lesneven, 1990. P. KERNÉVEZ, « Les fortifications terroyées médiévales », p. 39-55.

XVII^e siècle, c'est une des places de Guyomarch IV de Léon dont Henri II Plantagenêt s'empara en 1170 (16). C'est toutefois un témoignage tardif où la légende se mêle à l'histoire. Cette enceinte est située à moins de cinq kilomètres de Morlaix où un autre château des vicomtes est attesté dès le second quart du XII^e siècle. Le Castel-an-Trébez pourrait n'être qu'une forteresse refuge d'une époque antérieure utilisée de façon intermittente : aucun habitat ne s'est fixé à proximité. La presqu'île de Kermorvan au Conquet est un éperon barré protohistorique d'une trentaine d'hectares. Son occupation médiévale ne fait aucun doute puisqu'une motte fut élevée à l'arrière du rempart qui en interdisait l'accès. Peut-être correspond-elle au château du Conquet mentionné aux XIII^e et XIV^e siècles (17).

Les deux autres types d'ouvrages de terre du Moyen Age sont de superficie beaucoup plus restreinte car ce ne sont pas des fortifications collectives. Nous avons dénombré une vingtaine d'enceintes circulaires. Ces ouvrages sont constitués d'un rempart circulaire de quelques dizaines de mètres de diamètre et quelques mètres d'élévation bordé d'un fossé. Comme les mottes, il s'agit, pour une partie d'entre elles au moins (18), d'anciens châteaux ainsi que le montre parfois leur localisation sur des hauteurs (Coatmeur en Guipavas) ou à proximité de gués (Kerhamon en Pencran, Kerozal en Plouguin). Des manoirs du bas Moyen Age ont succédé à plusieurs d'entre elles comme à Lilyvon en La Martyre, la Motte en Plabennec, Coat-Garz en Plouarzel, Kerozal en Plouguin et La Haye en Saint-Divy. Quelques-unes conservent des vestiges de constructions de pierre comme à Coat-Garz en Plouarzel, aux Granges en Plouédern et à Poul-ar-Sal en Plouzévédé. Dans celle de

(16) Cette opinion a été récemment reprise par Y.P. CASTEL dans la chronique « Monuments et objets d'art du Finistère », « Castel-an-Trébez, une forteresse du XII^e siècle », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère (B.S.A.F.)*, 1987, pp. 69-72.

(17) Au nombre de ces fortifications plus anciennes réutilisées à l'époque médiévale, nous devons rajouter le *castellum* de Brest et l'ancien *oppidum* de Saint-Pol-de-Léon. C'est dans ce dernier que, selon son biographe, saint Paul Aurélien aurait établi son monastère. Il ajoute même que les anciens remparts de terre furent remplacés par des murailles de pierre vers le IX^e siècle. Henri II Plantagenêt s'emparerait de *Castel-Paol* vers 1170. Une enceinte semble avoir protégé la ville au bas Moyen Age mais toute trace de retranchement a disparu depuis le XVIII^e siècle. Consulter B. TANGUY, « Des cités et diocèses chez les Coriosolites et les Osismes », *B.S.A.F.*, 1984, pp. 93-116, p. 107-108.

(18) Au sujet des enceintes circulaires, consulter le rapport de J. DECAENS, « Les enceintes circulaires médiévales », p. 39-53, dans les actes du Colloque de Caen sur *Les fortifications de terre en Europe occidentale du X^e au XII^e siècle*, dans *Archéologie médiévale*, 1981, p. 5-123. Toutes les enceintes ne furent pas des châteaux ; les moins importantes avaient une vocation agricole. D'autre part les enceintes léonardes n'ont pas jusqu'ici été datées avec précision alors que ce type d'ouvrage connaît des antécédents aux époques préhistoriques.

La Haye en Saint-Divy, on a dégagé les vestiges d'un « donjon » carré de dix mètres de côté dont les murs mesurent deux mètres d'épaisseur (19).

Les mottes castrales sont des ouvrages dont l'étude a beaucoup progressé depuis une trentaine d'années (20). Elles apparaissent vers la fin du X^e siècle et constituent aux XI^e et XII^e siècles le type de château le plus répandu. La multiplication de ces ouvrages correspond à l'affaiblissement de la puissance publique dont profitent notamment certains seigneurs fonciers pour se faire ériger un château et se hisser au rang de seigneur châtelain. Nous ignorons encore tout des conditions dans lesquelles ces forteresses furent élevées aux XI^e et XII^e siècles dans le Léon mais il est manifeste que les vicomtes ne purent empêcher l'édification de nombreuses mottes. Nous en avons recensé une quarantaine dont plus de la moitié correspond indiscutablement à d'anciens centres de seigneuries.

Les premières mentions de mottes léonardes sont tardives :

— un accord passé entre Hervé de Léon et Sylvestre de Coëtmeur en 1260 nous apprend que le vicomte pouvait réquisitionner le *castrum de Coetmor* durant ses guerres et y installer une garnison à condition de laisser son propriétaire y résider avec quelques-uns de ses proches (21). L'ouvrage qui subsiste à 1,5 kilomètre au sud-est de Landivisiau est une motte à basse-cour. Le tertre rectangulaire qui mesure 30 mètres de longueur sur 5 mètres de hauteur paraît avoir été remodelé pour supporter un édifice de pierre flanqué de tours d'angle circulaires d'environ 5 mètres de diamètre dont on voit encore les vestiges à la base de la motte. Nous ignorons à quelle date celle-ci a pu être réaménagée. L'intérêt que lui portait le vicomte de Léon, alors en démêlés avec le duc, montre bien que la possession de ce *castrum* revêtait pour lui une certaine importance.

— le *chastel de Coetmel* apparaît dans un acte de 1318. Il est le chef-lieu d'une petite seigneurie des vicomtes de la branche cadette de Léon. C'est une grosse motte de forme quadrangulaire appelée *Castel-Huel* (le château haut) qui est élevée d'une dizaine de mètres (22). Le site

(19) R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale » (C.A.A.M.), B.S.A.F., 1967, p. 40.

(20) Consulter le rapport du doyen DE BOUARD, « La motte », p. 6-19, dans *Les fortifications de terre...*, et ce que nous avons dit des mottes léonardes dans « Les fortifications... », p. 47-51. Rappelons que la motte est un tertre, totalement ou en partie, artificiel dont l'élévation varie fréquemment entre 5 et 10 mètres et le diamètre entre 20 et 30 mètres. Cernée d'un fossé et souvent associée à une basse-cour, elle servait d'assise soit à une tour, soit à des édifices de bois ou de pierre.

(21) DOM MORICE, *Mémoires...*, tome 1, 977-978.

(22) DOM MORICE, *Mémoires...*, tome 1, 1281-1282; F.M. CALVEZ, *Coat-Méal*, Rennes, 1947.

aurait été délaissé dès le XV^e siècle quand le siège de la juridiction fut transféré au manoir de Locmajan en Plouguin. L'église de Coat-Méal, située à 250 mètres de la motte, était un prieuré de l'abbaye de Daoulas fondée par les vicomtes de Léon au XII^e siècle.

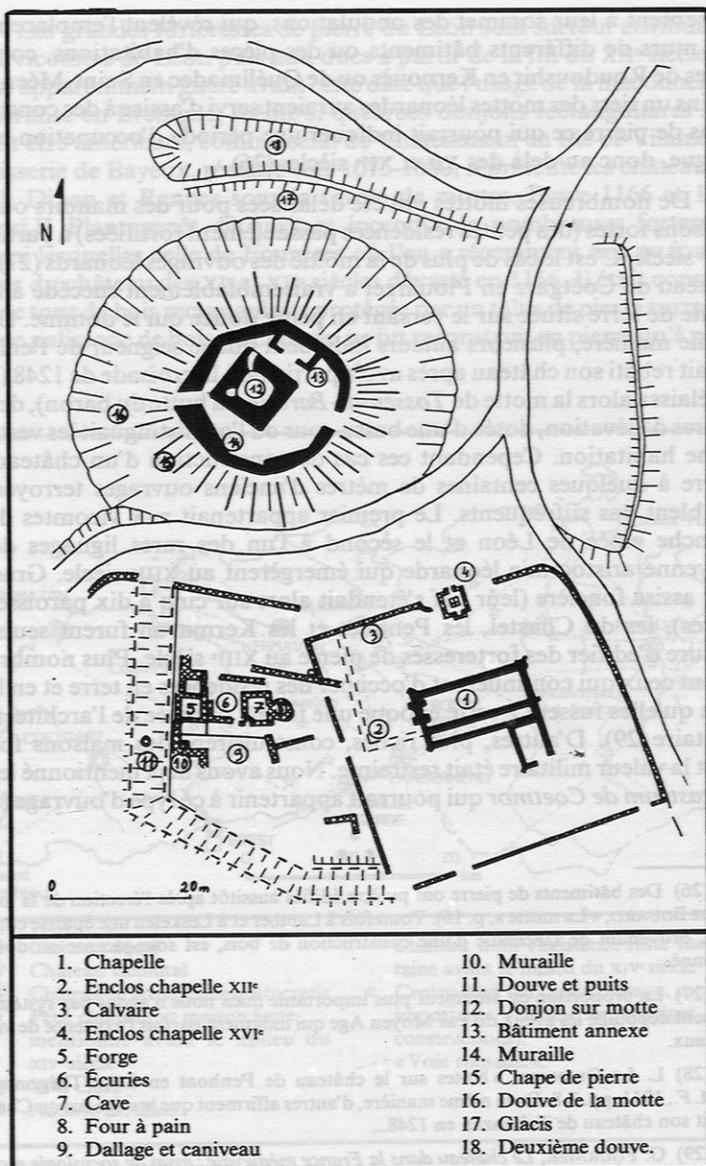
Cependant, la mieux connue des mottes léonardes est celle de Leskelen en Plabennec qui a été fouillée durant une douzaine d'années par J. Irien (23). On ne possède aucune mention ancienne du château (si ce n'est la légende de saint Ténénan) mais on sait que cette seigneurie était détenue vers 1277-1284 par Hervé, membre d'une branche cadette des vicomtes de Léon qui avait relevé le nom de Leskelen (24). La motte a une hauteur de dix mètres et un diamètre à la base d'une trentaine de mètres. Elle jouxte une basse-cour qui a abrité une chapelle érigée au X^e siècle et réédifiée aux XIII^e et XVI^e siècles. La motte fut élevée vers la fin du X^e siècle. Elle était sommée d'un bâtiment de bois cerné d'une palissade qui furent incendiés à la fin du XI^e siècle ou au début du siècle suivant. Un donjon et un rempart maçonnés les remplacèrent ; les flancs du tertre furent recouverts d'une chape de pierre. Le donjon est un « quadrilatère losangé » d'une douzaine de mètres de côté avec des murs de 2,25 à 4 mètres d'épaisseur qui délimitent une salle de 5,5 mètres de largeur à laquelle on accédait de plain-pied. Celle-ci servait probablement de cuisine et était surmontée des étages nobles, peut-être bâtis en bois. Le rempart mesurait 2,40 mètres de largeur ; il comportait un chemin de ronde. Vers la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle, le seigneur abandonna cet habitat exigü pour se faire édifier un manoir dans la basse-cour. Cette résidence fut reconstruite à cent mètres de là, deux siècles plus tard. Nous sommes donc en présence d'un site qui a été durablement occupé (le toponyme « lez » désigne les cours seigneuriales de l'époque carolingienne). Il est vraisemblable qu'au XIII^e siècle la motte demeurait l'ouvrage principal de cet ensemble fortifié puisqu'on y avait remplacé les vulnérables défenses de bois par des murailles.

Leskelen n'est pas la seule motte à avoir été ainsi renforcée par des constructions de pierre. La motte de Lamber en Ploumoguier supportait aussi un donjon de pierre de quinze mètres de côté qui remplaça un édifice en bois incendié au milieu du XI^e siècle (25). Plusieurs mottes comportaient des tours de pierre dont les vestiges sont toujours visibles comme à La Marche en Trézilidé et à Morizur en Plouneventer. D'autres

(23) Au sujet de Leskelen, consulter les deux articles de J. IRIEN : « Camp, motte et chapelle de Leskelen en Plabennec », *Archéologia*, août 1976, pp. 19-27, et « Le site médiéval de Leskelen en Plabennec : le castel Saint-Ténénan », *B.S.A.F.*, 1981, pp. 103-119.

(24) DOM MORICE, *Mémoires...*, tome 1, 1049-1050 et 1071-1072.

(25) R. SANQUER, « C.A.A.M. », *B.S.A.F.*, 1979, p. 82-86.



Motte et basse-cour de Leskelen en Plabennec
(croquis établi d'après un plan distribué aux visiteurs)

présentent à leur sommet des ondulations, qui révèlent l'emplacement des murs de différents bâtiments ou des pièces d'habitations, comme celles de Roudoushir en Kernouès ou de Quélimadec en Saint-Méen. Au moins un tiers des mottes léonardes auraient servi d'assise à des constructions de pierre ce qui pourrait indiquer une période d'occupation assez longue, donc au-delà des XI^e et XII^e siècles (26).

De nombreuses mottes ont été délaissées pour des manoirs ou des maisons fortes (des petites résidences passablement fortifiées) à partir du XIII^e siècle. C'est le cas de plus de la moitié des ouvrages léonards (27). Le château de Coëtgarz en Plouarzel a vraisemblablement succédé à l'enceinte de terre située sur le versant en pente douce qui le domine. De la même manière, plusieurs auteurs indiquent que le seigneur de Penhoët aurait rebâti son château après avoir participé à la croisade de 1248 (28). Il délaissa alors la motte de *Tossen-ar-Baronn* (la butte du baron), de dix mètres d'élévation, dotée d'une basse-cour où l'on distinguait les vestiges d'une habitation. Cependant ces cas de construction d'un château de pierre à quelques centaines de mètres d'anciens ouvrages terroyés ne semblent pas si fréquents. Le premier appartenait aux vicomtes de la branche aînée de Léon et le second à l'un des rares lignages de la moyenne aristocratie léonarde qui émergèrent au XIII^e siècle. Grâce à leur assise foncière (leur fief s'étendait alors sur cinq à dix paroisses et trèves), les du Chastel, les Penhoët et les Kermavan furent seuls en mesure d'édifier des forteresses de pierre au XIII^e siècle. Plus nombreux furent ceux qui continuèrent d'occuper des résidences en terre et en bois bien qu'elles fussent à cette époque une forme périmée de l'architecture militaire (29). D'autres, plus riches, construisirent des maisons fortes dont la valeur militaire était restreinte. Nous avons déjà mentionné le cas du *castrum de Coetmor* qui pourrait appartenir à ce type d'ouvrage (30).

*
* *

(26) Des bâtiments de pierre ont pu être édifiés aussitôt après l'érection de la motte (M. DE BOUARD, « La motte », p. 16). Toutefois à Lamber et à Leskelen une épaisse couche noire, provenant de l'incendie d'une construction de bois, est sous-jacente au donjon maçonné.

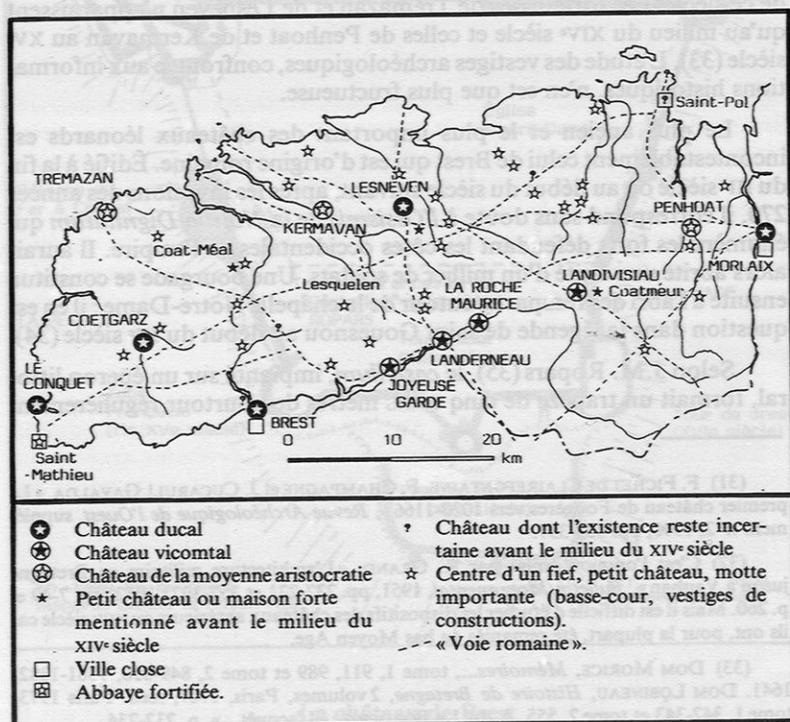
(27) La proportion est sûrement plus importante mais nous n'avons pas systématiquement dépouillé les aveux du bas Moyen Age qui indiquent parfois l'existence de vieux châteaux.

(28) L. LE GUENNEC, « Notes sur le château de Penhoat en Saint-Thégonnec », *B.S.A.F.*, 1911, pp. 3-8. De la même manière, d'autres affirment que le seigneur du Chastel rebâtit son château de Trémazan en 1248...

(29) G. FOURNIER, *Le château dans la France médiévale : essai de sociologie monumentale*, Paris, 1978, p. 80.

(30) Certaines terrasses de maisons fortes ont pu être confondues avec des mottes comme c'est le cas à la Tour en Saint-Vougay. La maison forte est une résidence noble dotée de défenses mais ce n'est pas un véritable château.

Les grandes forteresses de pierre du Léon sont surtout attribuables aux vicomtes de Léon puis aux ducs à partir de la fin du XII^e siècle. Ce n'est apparemment guère avant cette date que l'usage de la maçonnerie se généralise en Bretagne, même si quelques donjons rectangulaires semblent être antérieurs, comme celui de Châteauneuf en Ille-et-Vilaine. La tapisserie de Bayeux, réalisée vers 1075-1080, représente les châteaux de Dol, Dinan et Rennes sous la forme de mottes. Entre 1166 et 1187, Henri II Plantagenêt détruisit et incendia de nombreuses forteresses parmi lesquelles celle de Fougères où l'on a récemment mis au jour les bases du château des XI^e et XII^e siècles dévasté en 1166. Il était constitué d'une tour de bois rectangulaire protégée par un talus de pierre surmonté d'une palissade de bois ; le château ne fut reconstruit en pierre qu'à partir



Les châteaux du Léon au début du XIV^e siècle

de 1173 (31). On comprend d'autant mieux qu'aucun des châteaux bretons ne fut en mesure de résister à Henri II si l'on imagine que, dans la plupart d'entre eux, des soubassements de pierre servaient uniquement d'assise à des palissades ou des tours de charpente et que seuls le donjon et les parties de l'enceinte les plus vulnérables étaient bâties en maçonnerie (32).

La carence des sources archivistiques ne nous permet pas de savoir quand furent édifiés les premiers châteaux de pierre dans le Léon. N.Y. Tonnerre n'y recense aucune forteresse vers 1100, époque où sont déjà mentionnées celles de Morlaix, Guingamp, Châteaulin, Le Faou, Quimpër, Gourin et Carhaix dans les deux comtés limitrophes de Guingamp et de Cornouaille. Ce n'est qu'au XIII^e siècle que les châteaux de pierre léonards figurent dans les actes : Brest est cité en 1240, La Roche-Maurice en 1263, Coëtgarz en 1275 et Joyeuse-Garde seulement à la fin de ce siècle. Les forteresses de Trémazan et de Lesneven n'apparaissent qu'au milieu du XIV^e siècle et celles de Penhoat et de Kermavan au XV^e siècle (33). L'étude des vestiges archéologiques, confrontée aux informations historiques, n'en est que plus fructueuse.

Le plus ancien et le plus important des châteaux léonards est incontestablement celui de Brest qui est d'origine romaine. Édifié à la fin du III^e siècle ou au début du siècle suivant, après les invasions des années 270, il correspond sans doute à l'*Ossismis* de la *Notitia Dignitatum* qui énumère les forts défendant les côtes occidentales de l'empire. Il aurait alors abrité une unité d'un millier de soldats. Une bourgade se constitua ensuite à l'abri des remparts, autour de la chapelle Notre-Dame ; il en est question dans la légende de saint Gouesnou au début du XI^e siècle (34).

Selon J.M. Ropars (35), le *castellum*, implanté sur un éperon littoral, formait un trapèze de cinq cents mètres de pourtour régulièrement

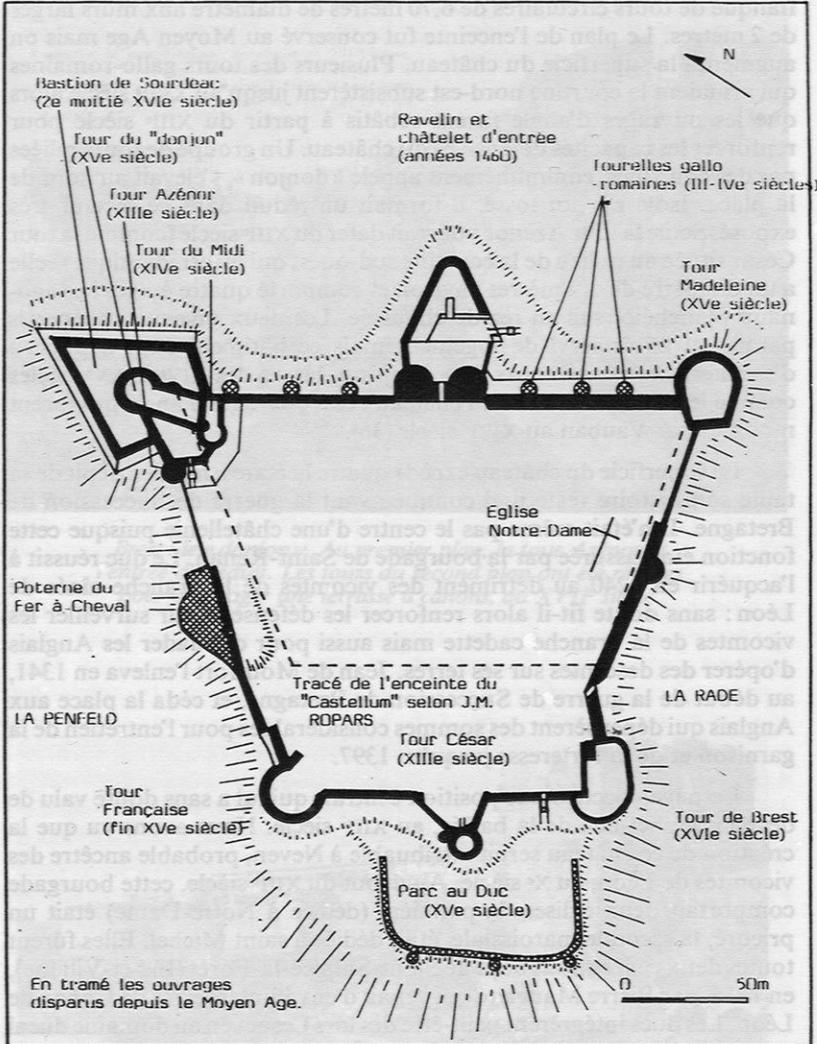
(31) F. FICHET DE CLAIREFONTAINE, F. CHAMPAGNE et J. CUCARULL GAVALDA, « Le premier château de Fougères vers 1020-1166 », *Revue Archéologique de l'Ouest*, supplément n° 2, 1990, pp. 333-337.

(32) C'est l'opinion émise par R. GRAND, « L'architecture militaire en Bretagne jusqu'à Vauban », *Bulletin Monumental*, 1951, pp. 237-271 et 357-397 ; 1952, pp. 7-49 et p. 260. Mais il est difficile d'étudier les dispositifs des châteaux antérieurs au XIII^e siècle car ils ont, pour la plupart, été remaniés au bas Moyen Âge.

(33) DOM MORICE, *Mémoires...*, tome 1, 911, 989 et tome 2, 849-850, 1381-1382, 1641. DOM LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, 2 volumes, Paris, 1707, rééd. Paris 1973, tome 1, 342-343 et tome 2, 555. A. DE LA BORDERIE, « L'acquêt... », p. 232-234.

(34) B. TANGUY, « Le roi de Brest », dans *Mélanges offerts à Y. Le Gallo*, Brest, 1987, pp. 463-476, p. 463-464.

(35) J.M. ROPARS, « Le plan du castellum romain de Brest : une nouvelle hypothèse », *Archéologie en Bretagne*, 1982/4, pp. 43-50.



Le château de Brest

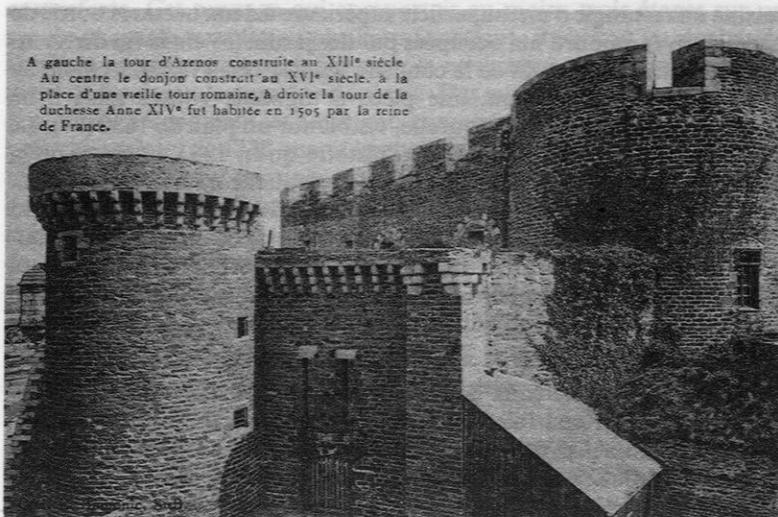
(30) Une planche bibliographique existe sur le château de Brest. Pour la description des ouvrages consulter R. MOUTON et A. MARTEL, Le château de Brest-Construction de la Couronne, 1904, cartographie.

flanqué de tours circulaires de 6,70 mètres de diamètre aux murs larges de 2 mètres. Le plan de l'enceinte fut conservé au Moyen Age mais on augmenta la superficie du château. Plusieurs des tours gallo-romaines qui armaient la courtine nord-est subsistèrent jusqu'au XVII^e siècle alors que les ouvrages d'angle furent rebâties à partir du XIII^e siècle pour renforcer les capacités défensives du château. Un groupe de tours reliées par des courtines, communément appelé « donjon », s'élevait au nord de la place. Isolé par un fossé, il formait un réduit dans ce secteur très exposé. Seule la tour Azénor pourrait dater du XIII^e siècle (comme la tour César située au milieu de la courtine sud-ouest qui lui est identique) : elle a un diamètre de dix mètres environ et comporte quatre étages hexagonaux planchés sur un rez-de-chaussée. Les deux niveaux supérieurs paraissent avoir servi de logement mais ce bâtiment était dépourvu d'escalier. Les autres tours du « donjon » datent des XIV^e et XV^e siècles comme le châtelet d'entrée du château et les ouvrages d'angle qui furent modifiés par Vauban au XVII^e siècle (36).

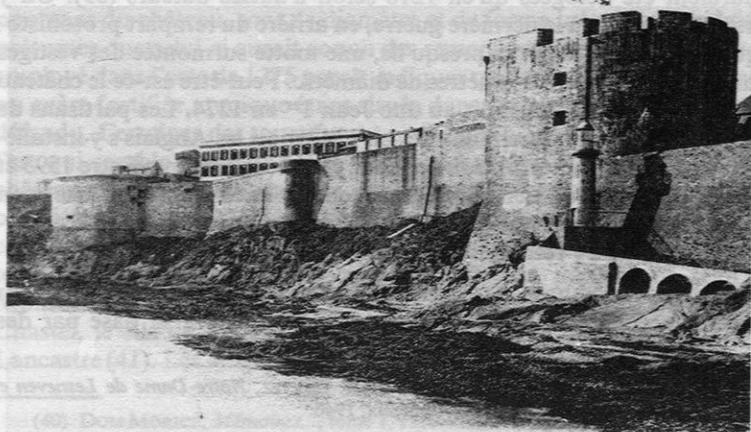
La superficie du château excède quatre hectares, mais en dépit de sa taille son histoire reste mal connue avant la guerre de Succession de Bretagne. Il n'était même pas le centre d'une châtellenie puisque cette fonction était assurée par la bourgade de Saint-Renan. Le duc réussit à l'acquiescer en 1240 au détriment des vicomtes de la branche aînée de Léon : sans doute fit-il alors renforcer les défenses pour surveiller les vicomtes de la branche cadette mais aussi pour dissuader les Anglais d'opérer des descentes sur ses terres. Jean de Montfort l'enleva en 1341, au début de la guerre de Succession de Bretagne, et céda la place aux Anglais qui dépensèrent des sommes considérables pour l'entretien de la garnison et de la forteresse jusqu'en 1397.

Lesneven occupe une position centrale qui lui a sans doute valu de devenir le chef-lieu de la baillie, au XIII^e siècle. Nous avons vu que la création de ce château serait attribuable à Neven, probable ancêtre des vicomtes de Léon, au X^e siècle. Au début du XIII^e siècle, cette bourgade comportait deux églises, la première (dédiée à Notre-Dame) était un prieuré, la seconde, paroissiale, était dédiée à saint Michel. Elles furent toutes deux cédées à l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt (Ille-et-Vilaine), en 1216, par Pierre Mauclerc qui venait d'envahir les terres de Conan de Léon. Les ducs intégrèrent peut-être dès lors Lesneven au domaine ducal comme ils l'avaient fait de Morlaix en 1180 et comme ils le firent de Brest en 1240 ; un sénéchal y est attesté en 1267. La forteresse a totalement disparu mais son tracé est encore bien visible dans le parcellaire urbain. Il

(36) Une abondante bibliographie existe sur le château de Brest. Pour la description des ouvrages, consulter B. MOUTON et A. MARINOS, *Le château de Brest-Conservation restauration, mise en valeur*, Quimper, 1984, dactylographié.



*Brest : le « donjon ». Au premier plan, la tour Azénor et
 l'entrée du réduit. Les tours du second plan ont été réunies
 pour aménager une terrasse à canons, au XVII^e siècle.*



CHATEAU DE BREST. — The Castle.

Brest : la courtine sud-est donnant sur la rade au début du siècle.

dessine un rectangle d'une superficie supérieure à deux hectares bordé de larges douves aujourd'hui occupées par des jardins. Vers la fin du XVIII^e siècle, on mit au jour près de la chapelle Saint-Yves, à l'emplacement de la prison de la juridiction, une pièce octogonale voûtée mais il ne subsistait plus alors qu'une tourelle, visible sur un plan de 1682 (37). Le château lui-même n'apparaît dans l'histoire qu'en 1351 au cours de la guerre de Succession de Bretagne pendant laquelle il servit de base aux partisans de Charles de Blois contre les Anglais retranchés à Brest. En 1375, Bertrand du Gueslin s'en empara et y rétablit une ancienne coutume tombée en désuétude qui obligeait les « mottiers » (les serfs) qui quittaient leur ferme à demeurer un an et un jour au château afin d'en renforcer la garnison. Le château cessa d'être entretenu dès le milieu du XV^e siècle (38).

Deux autres châteaux de moindre importance défendaient la châtellenie de Saint-Renan au XIII^e siècle. Le premier était situé au Conquet à quelques kilomètres de l'abbaye de Saint-Mathieu. Cette région côtière était économiquement très intéressante : les vicomtes y avaient des sêcheries ainsi que des coutumes et des péages comme le lucratif droit de bris perçu sur les navires qui s'abîmaient sur ces dangereux rivages. Le rôle commercial et stratégique du port du Conquet sur l'itinéraire entre la Manche et l'Atlantique y justifia la construction d'un château dès le XIII^e siècle et au siècle suivant la fortification de l'abbaye de Saint-Mathieu qui fut à plusieurs reprises la proie des troupes anglaises. A en croire Albert Le Grand, ce serait d'ailleurs celles-ci qui auraient, en 1207, fortifié *l'isle du Conquet*, l'actuelle presqu'île de Kermorvan, d'où elles n'auraient été délogées qu'en 1218 selon d'autres auteurs (39). On y distinguait, jusqu'à la dernière guerre, en arrière du rempart protohistorique barrant l'accès de la presqu'île, une motte surmontée des vestiges d'une tour ronde de 8 à 9 mètres de diamètre. Peut-être est-ce le château qu'Hervé IV de Léon vendit au duc Jean 1^{er} en 1274. Les partisans de Jean de Monfort en furent chassés en 1342 mais les Anglais s'y installèrent presque sans interruption pendant plus de trente ans. Entre 1595 et 1625, la presqu'île de Kermorvan fut encore mise en état de défense et on édifia des bastions autour du vieux château pour éviter que des adversaires du roi ne s'y retranchent.

Quand à l'abbaye de Saint-Mathieu, on y voit encore une tour carrée d'une dizaine de mètres de côté, renforcée à sa base par des

(37) Elle est reproduite dans le livre de H. CALVEZ, *Notre-Dame de Lesneven et Notre-Dame du Folgoët*, Issy-les-Moulineaux, 1946.

(38) DOM MORICE, *Mémoires...*, tome 2, 99-100.

(39) Sur cet épisode mal connu, consulter ce que nous en avons dit dans *Châteaux...*, p. 270.

contreforts. Cet ouvrage qui comportait au moins trois étages sur un rez-de-chaussée remplissait plusieurs fonctions : il abritait les cloches de l'abbaye et supportait un fanal pour la navigation mais il est fréquemment désigné sous le nom de « donjon ». Des murailles flanquées de tours aux angles défendaient les bâtiments conventuels au nord et à l'est ; elles pourraient dater de 1332 quand les moines obtinrent de Jean III l'autorisation de bâtir une enceinte et des fossés autour de leur monastère, dévasté en 1296. Un dernier ouvrage apparaît sur une vue perspective de l'abbaye au XVIII^e siècle : c'est un édifice oblong qui semble composé de deux tours circulaires élevées à proximité du chœur de l'abbatiale. Peut-être est-ce le château que le duc Jean V promit d'édifier en 1409 (40).

Le dernier des châteaux de la branche aînée des vicomtes de Léon était celui de Coëtgarz situé à deux kilomètres au sud-ouest de Saint-Renan, chef-lieu de la châtellenie de ce nom. En 1275, Hervé IV vendit les deux paroisses de Plougonvelin et de Plouarzel avec la *maison de Quoitgarz* au duc Jean le Roux. Il s'agit très vraisemblablement de cet édifice qui aurait, nous l'avons vu, succédé à une enceinte circulaire. C'était une petite résidence rurale isolée, implantée en lisière du territoire paroissial. Elle fut construite sur un socle rocheux au milieu d'un des ruisseaux de l'Aber-Ildut dont le cours a été dévié pour alimenter les douves. Le bief d'un moulin permettait de retenir les eaux de celui-ci et d'interdire l'accès du château. Ce dernier dessine un rectangle, flanqué de tours, de 43 mètres de longueur et 34 mètres de largeur. On y accédait probablement depuis le bief par un passage aménagé entre deux tours circulaires. Les ouvrages de flanquement, irrégulièrement répartis sur le pourtour du château, sont de diamètre et de forme inégale, ce qui laisse présumer que celui-ci aurait connu des remaniements. Le terme *maison* employé dans l'acte de 1275 paraît indiquer que cette résidence était peu ou guère fortifiée, quoique étant située dans un lieu naturellement bien défendu. Certaines des tours furent peut-être rajoutées (comme celle de l'est qui semble avoir un tracé en fer à cheval) pour en faire un vrai château. Ce que l'on sait de l'histoire de ce château au XIV^e siècle renforce cette hypothèse : en 1343, lors de la guerre de Succession de Bretagne, le comte de Northampton, lieutenant général d'Édouard III, le roi d'Angleterre, en Bretagne le remit à Tanguy du Chastel, partisan de Jean de Monfort. Cependant en 1355, le roi d'Angleterre ordonna à Bernard du Chastel, le fils de Tanguy, de remettre tous ses châteaux au duc de Lancastre (41). Les Anglais utilisèrent sans doute alors Coëtgarz afin de

(40) DOM MORICE, *Mémoires...*, tome 1, 1358-1359 et tome 2, 819-820. L'histoire de l'abbaye est relatée par H. URSELLER, *A travers la Bretagne : la pointe de Saint-Mathieu, le cap, l'ancienne ville et le phare de Saint-Mathieu*, 2^e éd., Brest, 1892.

(41) A. DE LA BORDERIE, intervention lors de la séance du 15/09/1888 de l'Associa-

mieux contrôler le Léon occidental entre Brest et Le Conquet. Les du Chastel furent ensuite indemnisés par les rois de France pour les pertes subies et conservèrent ce petit château, moins excentré que celui de Trémazan, leur forteresse ancestrale, par rapport à leurs fiefs.

*
* *

Lors du partage de 1180, Hervé, fils cadet de Guyomarch IV de Léon, reçut les châtelainies de Landerneau et de Daoudour, plus la seigneurie de Coat-Méal, soit près d'une soixantaine de paroisses et de trèves. Ces terres formèrent la vicomté de Léon dont la « capitale » était Landerneau. Le chef-lieu de la châtelainie de Daoudour était Landivisiau. Ces deux cités, dont le nom rappelle un ermitage du haut Moyen Age, possédaient chacune un château sur lequel nous avons peu d'informations.

Landerneau est situé au fond de la ria de l'Élorn qui formait la frontière entre le Léon et la Cornouaille. Point de passage privilégié, elle a succédé à une petite agglomération antique. Dès 1206, quand son nom apparaît pour la première fois, la ville comptait deux paroisses. C'était l'une des principales villes du Léon avec Saint-Pol (42). Nous ne possédons aucune mention du château avant 1842, quand P. Potier de Courcy indique simplement que la forteresse était établie sur la rive nord de l'Élorn (peut-être entre deux bras de cette rivière), qu'elle défendait le pont et que sa destruction remontait au XVII^e siècle (43). De fait, le château, dont l'existence n'est signalée ni par le vicomte d'Avranches en 1296 ni par le vicomte de Rohan en 1479, semble avoir disparu très tôt ; sans doute au profit de celui de la Roche-Maurice, distant de seulement quatre kilomètres.

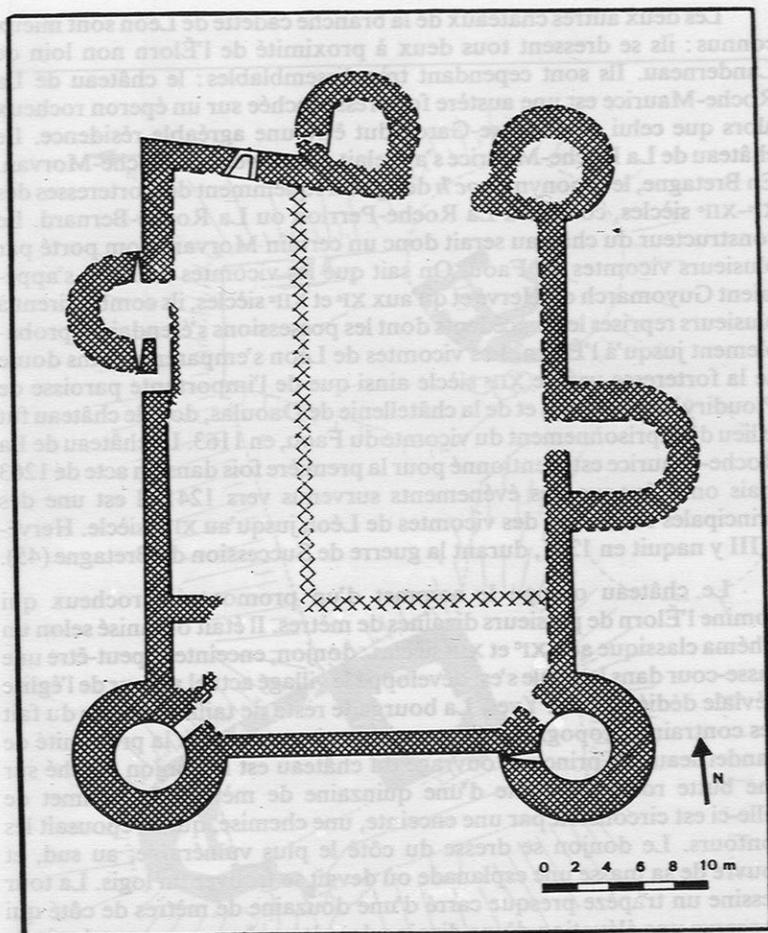
Landivisiau, qui n'était qu'une trêve de Plougourvest, était le chef-lieu de la châtelainie de Daoudour. Ce n'est qu'en 1683, dans une déclaration fournie au roi, qu'est signalé le *vieux château avec ses douves et issues*. Il s'élevait près de l'église. Nous ne disposons d'aucun autre renseignement à son sujet (44).

tion bretonne, *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1889-1890, pp. XXV-XXVII. DOM MORICE, *Mémoires...*, tome 1, 1499-1500.

(42) J.P. LEGUAY, « Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Age », *B.S.A.F.*, 1978, pp. 103-160 et 1979, pp. 181-236, La ville s'est formée tardivement comme en témoigne l'exiguïté de son territoire avant la Révolution.

(43) P. POTIER DE COURCY, *Notice historique sur la ville de Landerneau*, 1842, rééd. Landerneau 1906, p. 24. Cet auteur est repris par J. BAZIN, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, 2^e éd., Rennes, 1973, p. 188.

(44) A. DE LA BORDERIE, « La vicomté... », p. 100.

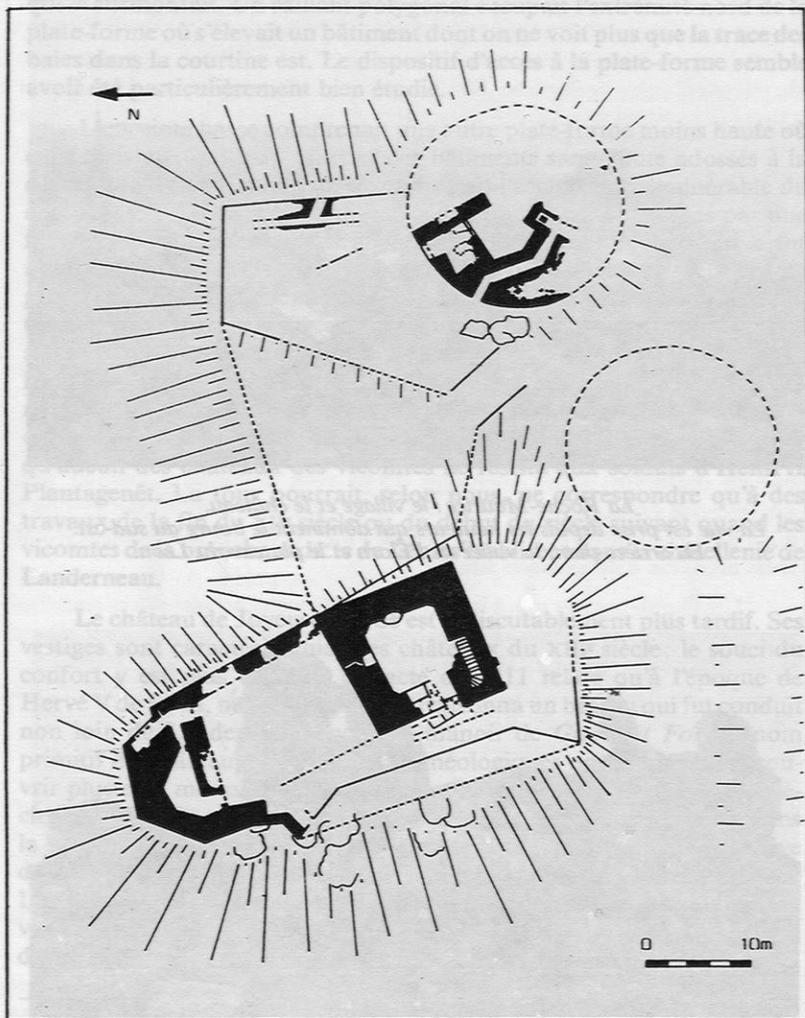


*Le château de Coëtgarz en Plouarzel
 Croquis établi d'après le plan dressé lors des sondages de 1969
 par les membres du Cercle archéologique Brestois.*

Les deux autres châteaux de la branche cadette de Léon sont mieux connus : ils se dressent tous deux à proximité de l'Élorn non loin de Landerneau. Ils sont cependant très dissemblables : le château de La Roche-Maurice est une austère forteresse juchée sur un éperon rocheux alors que celui de Joyeuse-Garde dut être une agréable résidence. Le château de La Roche-Maurice s'appelait primitivement Roche-Morvan. En Bretagne, le toponyme *roc'h* désigne fréquemment des forteresses des XI^e-XII^e siècles, comme à La Roche-Perriou ou La Roche-Bernard. Le constructeur du château serait donc un certain Morvan, nom porté par plusieurs vicomtes du Faou. On sait que les vicomtes de Léon s'appelaient Guyomarch ou Hervé et qu'aux XI^e et XII^e siècles, ils combattirent à plusieurs reprises les précédents dont les possessions s'étendaient probablement jusqu'à l'Élorn. Les vicomtes de Léon s'emparèrent sans doute de la forteresse vers le XII^e siècle ainsi que de l'importante paroisse de Ploudiry, de ses trèves et de la châtellenie de Daoulas, dont le château fut le lieu d'emprisonnement du vicomte du Faou, en 1163. Le château de La Roche-Maurice est mentionné pour la première fois dans un acte de 1263 mais on y évoque des événements survenus vers 1241. Il est une des principales résidences des vicomtes de Léon jusqu'au XIV^e siècle. Hervé-VIII y naquit en 1341, durant la guerre de Succession de Bretagne (45).

Le château occupe le sommet d'un promontoire rocheux qui domine l'Élorn de plusieurs dizaines de mètres. Il était organisé selon un schéma classique aux XI^e et XII^e siècles : donjon, enceinte et peut-être une basse-cour dans laquelle s'est développé le village actuel autour de l'église tréviale dédiée à saint Yves. La bourgade resta de taille modeste du fait des contraintes topographiques mais aussi en raison de la proximité de Landerneau. Le principal ouvrage du château est le donjon perché sur une butte rocheuse haute d'une quinzaine de mètres ; le sommet de celle-ci est circonscrit par une enceinte, une chemise, qui en épousait les contours. Le donjon se dresse du côté le plus vulnérable, au sud, et couvre de sa masse une esplanade où devait se trouver un logis. La tour dessine un trapèze presque carré d'une douzaine de mètres de côté qui conserve une élévation d'une dizaine de mètres. Les murs sont épais de 2,5 à 3 mètres ; le rez-de-chaussée obscur devait servir de magasin. La porte est percée au niveau du premier étage, on y accédait sans doute à l'aide d'une passerelle escamotable. Cette pièce qui devait être la salle noble était munie d'une cheminée à hotte et conduit cylindriques. Un escalier aménagé dans la muraille menait au second étage planchéié de superficie aussi réduite (moins de 30 mètres carrés) et guère mieux éclairé que le précédent.

(45) Sur l'histoire du château, consulter J. BAZIN, *Le château de La Roche-Maurice*, Brest, 1964.



Le château de La Roche-Maurice

*Croquis établi d'après le plan levé par H. Sicard en 1968
et paru dans le B.A.A.B. en 1970 (p. 16)*



*La Roche-Maurice : le village et le château.
La vue est prise depuis les hauteurs qui dominent le bourg au sud-est.
En arrière-plan, la vallée de l'Elorn et le plateau du Léon.*



*La Roche-Maurice : la plate-forme du donjon vue de l'ouest.
On distingue le trou béant de l'entrée au-dessus de l'accès à l'éperon.*

Nous ignorons s'il existait d'autres niveaux au-dessus de la voûte qui le surmontait. Un saillant polygonal occupait l'extrémité nord de la plate-forme où s'élevait un bâtiment dont on ne voit plus que la trace des baies dans la courtine est. Le dispositif d'accès à la plate-forme semble avoir été particulièrement bien étudié.

L'enceinte basse comprenait une autre plate-forme moins haute où existaient une ou deux tours et des bâtiments sans doute adossés à la courtine sud bordée d'un fossé qui barrait l'accès le plus vulnérable du château. Les autres murailles étaient naturellement défendues par une forte pente à l'ouest et des abrupts au nord. L'entrée primitive fut modifiée au XV^e siècle quand les vicomtes de Rohan consacèrent de grosses sommes à la réparation du château. Il fut démantelé par les troupes royales à la fin de ce siècle. La forteresse de La Roche-Maurice apparaît donc bien comme un château des XII^e et XIII^e siècles, cependant le donjon n'a jusqu'ici pas fait l'objet d'une étude architecturale rigoureuse. Beaucoup d'auteurs comme J. Bazin (46) datent le donjon du XI^e ou du XII^e siècle à cause de sa forme carrée. C'est toutefois oublier qu'aucun des châteaux des vicomtes ne résista aux soldats d'Henri II Plantagenêt. La tour pourrait, selon nous, ne correspondre qu'à des travaux de la fin du XII^e siècle ou du début du siècle suivant quand les vicomtes de la branche cadette de Léon s'établirent dans la châtellenie de Landerneau.

Le château de Joyeuse-Garde est indiscutablement plus tardif. Ses vestiges sont caractéristiques des châteaux du XIII^e siècle : le souci du confort y est plus évident. Un acte de 1411 relate qu'à l'époque de Hervé V de Léon, mort en 1304, on arraisonna un bateau qui fut conduit non loin de Landerneau devant le manoir de *Guoeslet Forest* (nom primitif du château). Des fouilles archéologiques ont permis de découvrir plusieurs monnaies de la fin du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle (47). D'après ces diverses indications, le château aurait été élevé dans la seconde moitié du XIII^e siècle par les vicomtes de Léon, sur la rive droite de l'Élorn, à la lisière d'une forêt qui couvrait les abords ouest de Landerneau, leur « capitale », distante de six kilomètres. Ils fondèrent vraisemblablement, à 500 mètres de là, le prieuré-cure de La Forest qui devint paroisse avant 1330.

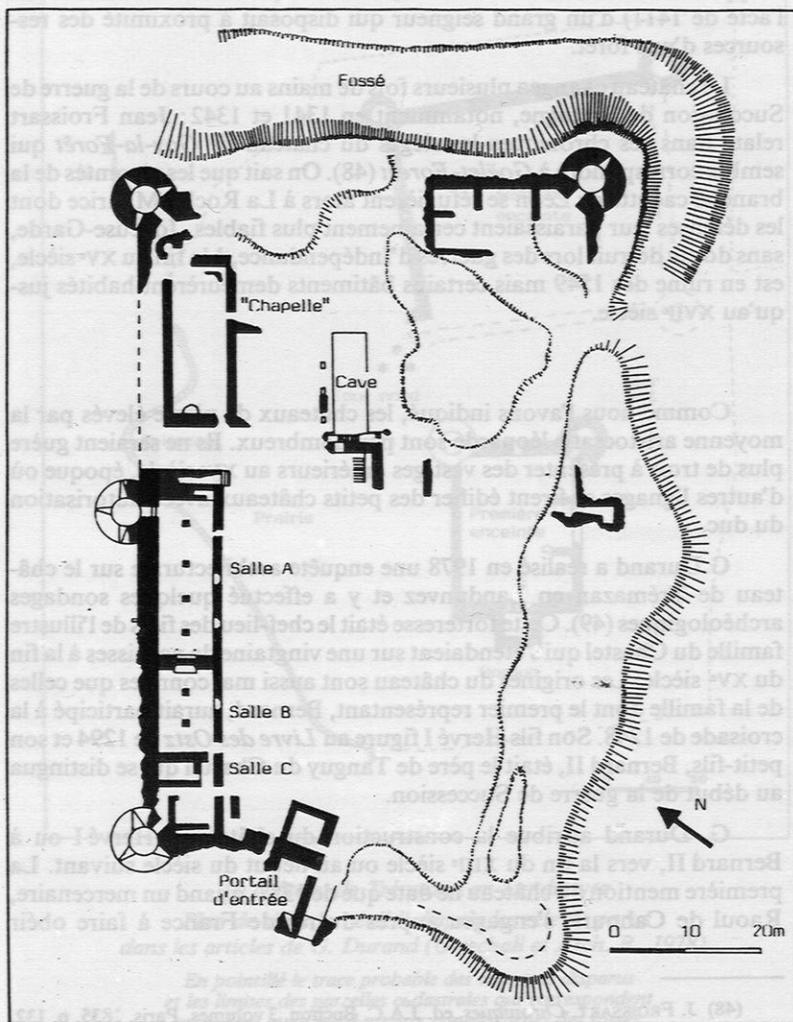
(46) J. BAZIN, *Le château de La Roche-Maurice*, p. 26. Le donjon n'appartient pas au groupe des donjons quadrangulaires ligériens ou normands étudiés par A. Châtelain. Des donjons quadrangulaires habitables furent édifiés en Bretagne aux XIII^e et XIV^e siècles comme à Hédé, Clisson et Trémazan en Landunvez.

(47) DOM MORICE, *Mémoires...*, tome 2, 849-850. Sur l'histoire du château, consulter J. BAZIN, « Le château de Joyeuse-Garde (en La Forest-Landerneau) », *B.S.A.F.*, 1968, pp. 43-79 et sur les fouilles M.C. DES DÉSERTS, « Le château de Joyeuse-Garde, compte tenu des fouilles », *B.S.A.F.*, 1970, pp. 75-87.

Le château fut édifié sur un terrain plat, ce qui obligea ses constructeurs à le doter de larges fossés. Il dessine un rectangle irrégulier d'environ 90 mètres sur 60 flanqué de tours circulaires de moyen diamètre aux angles, au milieu d'au moins un des deux grands côtés et probablement de part et d'autre de l'entrée. Des bâtiments s'adossaient aux courtines et s'ouvraient sur une vaste cour au centre de laquelle on a dégagé une cave voûtée et des bases de murs. Le principal ouvrage du château encore debout est le portail d'entrée car c'était certainement la partie de l'enceinte la mieux construite pour des raisons défensives et symboliques. Ce massif corps de garde d'une quinzaine de mètres de côté était percé d'un couloir ogival de 3,20 mètres de haut sur 2,50 mètres de large que prolongeait un passage bordé de quatre pièces. Les défenses consistaient en une porte à vantaux dont ne subsistent que les encoches carrées des poutres transversales qui la renforçaient, un assommoir doublé d'une herse de bois dont on voit les rainures de glissement verticales aménagées dans la maçonnerie et sans doute une autre porte à vantaux. L'entrée dont l'approche était couverte par deux petites archères semble, d'après divers témoignages, avoir été encadrée par deux tours circulaires de moyen diamètre. Deux ouvrages de ce type demeurent visibles aux angles nord-est et sud-est de la forteresse. Leur mur d'une épaisseur de 2 à 2,5 mètres délimite une salle ronde de 4 mètres de diamètre comportant trois archères à embrasure simple.

Les fouilleurs ont mis à jour une série de salles adossées à la courtine septentrionale. Le premier ensemble, très homogène, est long d'une quarantaine de mètres. Il comprenait trois salles de sept mètres de largeur : la plus vaste, à l'est, est longue d'une vingtaine de mètres, les deux autres de neuf à dix mètres. Deux cheminées larges de 2,40 mètres, avec des chapiteaux ornés de feuilles d'érable, étaient accolées au mur de refend central. La grande pièce s'ouvrait sur la cour par une porte et deux fenêtres basses d'un mètre de largeur dotées de petits coussièges. La deuxième salle comprenait une entrée et une baie de même nature et communiquait avec la troisième salle alors qu'il n'existait aucun passage direct avec la grande salle. Dans les deux premières pièces, on a découvert des bases de piliers moulurées qui supportaient une voûte ou le plancher d'un étage.

Une quatrième salle, décalée par rapport aux précédentes, se trouvait plus à l'est. Elle est désignée sous le nom de « chapelle » en raison des piédroits moulurés de sa porte. La cave située au centre de la partie est du château mesurait 13 mètres de longueur sur 4,5 mètres de largeur ; elle était encadrée au niveau de la cour par des édifices dont seuls quelques murs ont été dégagés. D'autres vestiges de constructions ont été découverts contre la courtine sud. Les fouilles, interrompues depuis dix ans, n'ont pas permis de dégager en totalité les cinq mille mètres carrés de



Château de Joyeuse-Garde en La Forest-Landerneau

*Copie d'un plan dressé lors des fouilles par les membres
de la société des Amis de Joyeuse-Garde.*

l'aire intérieure de l'ouvrage. Avec les salles nobles du nord-ouest, celui-ci apparaît bien comme la résidence, le *manoir* (c'est le terme utilisé dans l'acte de 1411) d'un grand seigneur qui disposait à proximité des ressources d'une forêt.

Le château changea plusieurs fois de mains au cours de la guerre de Succession de Bretagne, notamment en 1341 et 1342 : Jean Froissart relate dans ses chroniques les sièges du château de *Goy-la-Forêt* qui semble correspondre à *Goëlet-Forest* (48). On sait que les vicomtes de la branche cadette de Léon se réfugièrent alors à La Roche-Maurice dont les défenses leur paraissaient certainement plus fiables. Joyeuse-Garde, sans doute détruit lors des guerres d'Indépendance, à la fin du XV^e siècle, est en ruine dès 1549 mais certains bâtiments demeurèrent habités jusqu'au XVII^e siècle.

*
* *

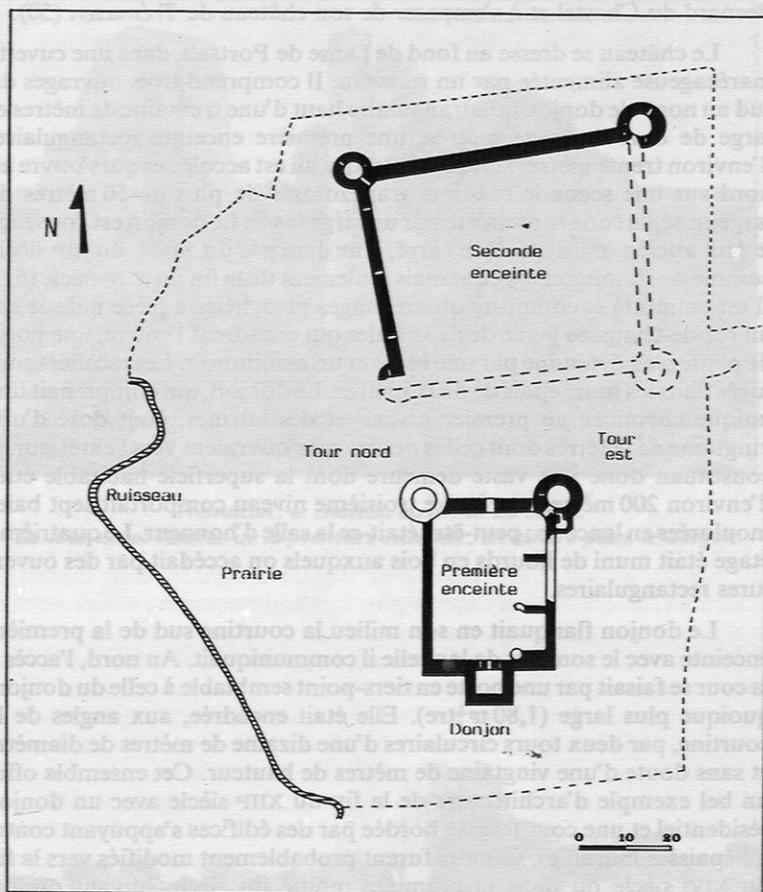
Comme nous l'avons indiqué, les châteaux de pierre élevés par la moyenne aristocratie léonarde sont peu nombreux. Ils ne seraient guère plus de trois à présenter des vestiges antérieurs au XV^e siècle, époque où d'autres lignages se firent édifier des petits châteaux avec l'autorisation du duc.

G. Durand a réalisé en 1978 une enquête architecturale sur le château de Trémazan en Landunvez et y a effectué quelques sondages archéologiques (49). Cette forteresse était le chef-lieu des fiefs de l'illustre famille du Chastel qui s'étendaient sur une vingtaine de paroisses à la fin du XV^e siècle. Les origines du château sont aussi mal connues que celles de la famille dont le premier représentant, Bernard, aurait participé à la croisade de 1248. Son fils Hervé I figure au *Livre des Ostz* de 1294 et son petit-fils, Bernard II, était le père de Tanguy du Chastel qui se distingua au début de la guerre de Succession.

G. Durand attribue la construction du château à Hervé I ou à Bernard II, vers la fin du XIII^e siècle ou au début du siècle suivant. La première mention du château ne date que de 1351, quand un mercenaire, Raoul de Cahours, s'engagea auprès du roi de France à faire obéir

(48) J. FROISSART, *Chroniques*, ed. J.A.C. Buchon, 3 volumes, Paris, 1835, p. 132, 158-159 et 169. Cependant, l'identification demeure incertaine du fait de plusieurs invraisemblances géographiques. Le nom de Joyeuse-Garde résulte d'une légende, attestée dès 1479, qui relate que le château était une des résidences du roi Arthur et que les chevaliers de la Table Ronde y faisaient des tournois.

(49) G. DURAND, « Le château de Trémazan en Landunvez », *Gwechall*, 1978, pp. 153-193 et « Landunvez, le château de Trémazan, fouilles de l'année 1978 », *Archéologie en Bretagne*, 1978/4, pp. 50-61.



Le château de Trémazan en Landunvez

Plan de situation établi d'après les relevés parus dans les articles de G. Durand (Gwechall et Arch. B., 1978).

En pointillé le trace probable des ouvrages disparus et les limites des parcelles cadastrales qui correspondent au sud-est et au nord-est aux contrescarpes des fossés.

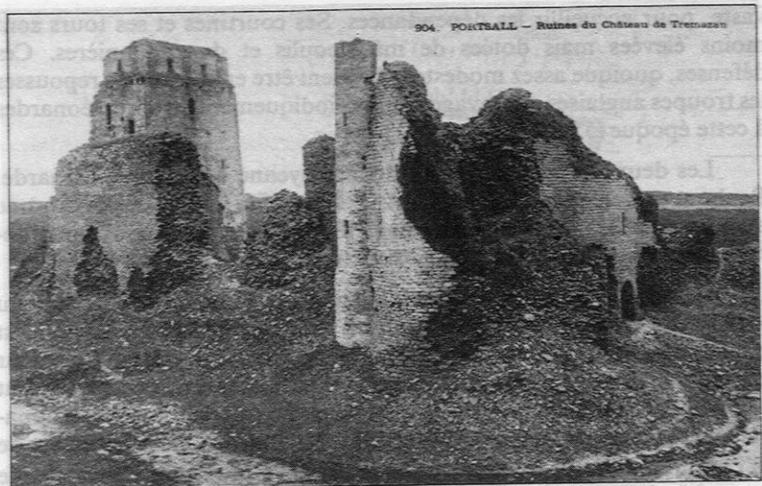
Bernard du Chastel et à s'emparer de son château de *Trémazen* (50).

Le château se dresse au fond de l'anse de Portsall, dans une cuvette marécageuse alimentée par un ruisseau. Il comprend trois ouvrages du sud au nord : le donjon quadrangulaire haut d'une trentaine de mètres et large de onze à douze mètres, une première enceinte rectangulaire, d'environ trente mètres sur quarante, qui lui est accolée et qui s'ouvre au nord sur une seconde enceinte trapézoïdale de plus de 50 mètres de largeur, séparée de la première par un large fossé. Le donjon est l'ouvrage le plus ancien, mais quoique carré, il ne date pas du XI^e ou du XII^e siècle comme on l'a longtemps écrit mais seulement de la fin du XIII^e siècle (51). Il est emmotté et comporte quatre étages planchés à pièce unique sur un rez-de-chaussée percé de deux baies qui encadrent l'entrée, une porte de plain-pied défendue par une herse et un assommoir. Les escaliers sont logés dans les murs épais de deux mètres. Le donjon, qui comprenait une unique cheminée au premier niveau et des latrines, était doté d'une vingtaine de fenêtres dont celles des étages s'ouvraient vers l'extérieur. Il constituait donc une vaste demeure dont la superficie habitable était d'environ 200 mètres carrés. Le troisième niveau comportait sept baies moulurées en lancette ; peut-être était-ce la salle d'honneur. Le quatrième étage était muni de hourds en bois auxquels on accédait par des ouvertures rectangulaires.

Le donjon flanquait en son milieu la courtine sud de la première enceinte avec le sommet de laquelle il communiquait. Au nord, l'accès à la cour se faisait par une porte en tiers-point semblable à celle du donjon, quoique plus large (1,80 mètre). Elle était encadrée, aux angles de la courtine, par deux tours circulaires d'une dizaine de mètres de diamètre et sans doute d'une vingtaine de mètres de hauteur. Cet ensemble offre un bel exemple d'architecture de la fin du XIII^e siècle avec un donjon résidentiel et une cour fermée bordée par des édifices s'appuyant contre les épaisses murailles. Ceux-ci furent probablement modifiés vers la fin du XIV^e siècle ou dans la première moitié du siècle suivant pour y aménager un logis moins exigü et mieux chauffé que le donjon. Dans le même temps on édifia, ou on rebâtit, la seconde enceinte, deux fois plus

(50) DOM LOBINEAU, *Histoire...*, tome 1, p. 342-343. Pour la généalogie des du Chastel, consulter R. KERVILLER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, 1895, tome 9, pp. 22-38. Ce sont deux puînés de cette famille qui s'illustrèrent au service de Charles VII et de Louis XI, au XV^e siècle.

(51) G. DURAND, « *Le château...* », p. 173. Elle s'inscrit donc chronologiquement entre celle des tours de Hédé (vers 1265-1270) et celle de Clisson et de Châteaubriand (deuxième moitié du XIV^e siècle). Concernant les datations, consulter la synthèse la plus récente sur l'architecture militaire bretonne : M. JONES, « The defence of medieval Brittany : a survey of fortified towns, castles and frontiers from the Gallo-Roman period to the end of the Middle Ages », *Archaeological Journal*, 1981, pp. 149-204.



*Trémazan : le château au début du siècle.
La tour est et l'entrée de la première enceinte ; en arrière-plan, le donjon.*



*Trémazan : le château vu du sud-ouest.
La cuvette marécageuse, le donjon puis la première et la seconde enceinte.*

vaste, pour accueillir les dépendances. Ses courtines et ses tours sont moins élevées mais dotées de mâchicoulis et de canonnières. Ces défenses, quoique assez modestes, devaient être en mesure de repousser les troupes anglaises qui ravageaient périodiquement les côtes léonardes à cette époque (52).

Les deux derniers châteaux de la moyenne aristocratie léonarde, Penhoat et Kermavan, ont eux aussi été modifiés au XV^e siècle. Comme aucune étude architecturale ne leur a été consacrée, nous nous contenterons de décrire rapidement leurs dispositifs.

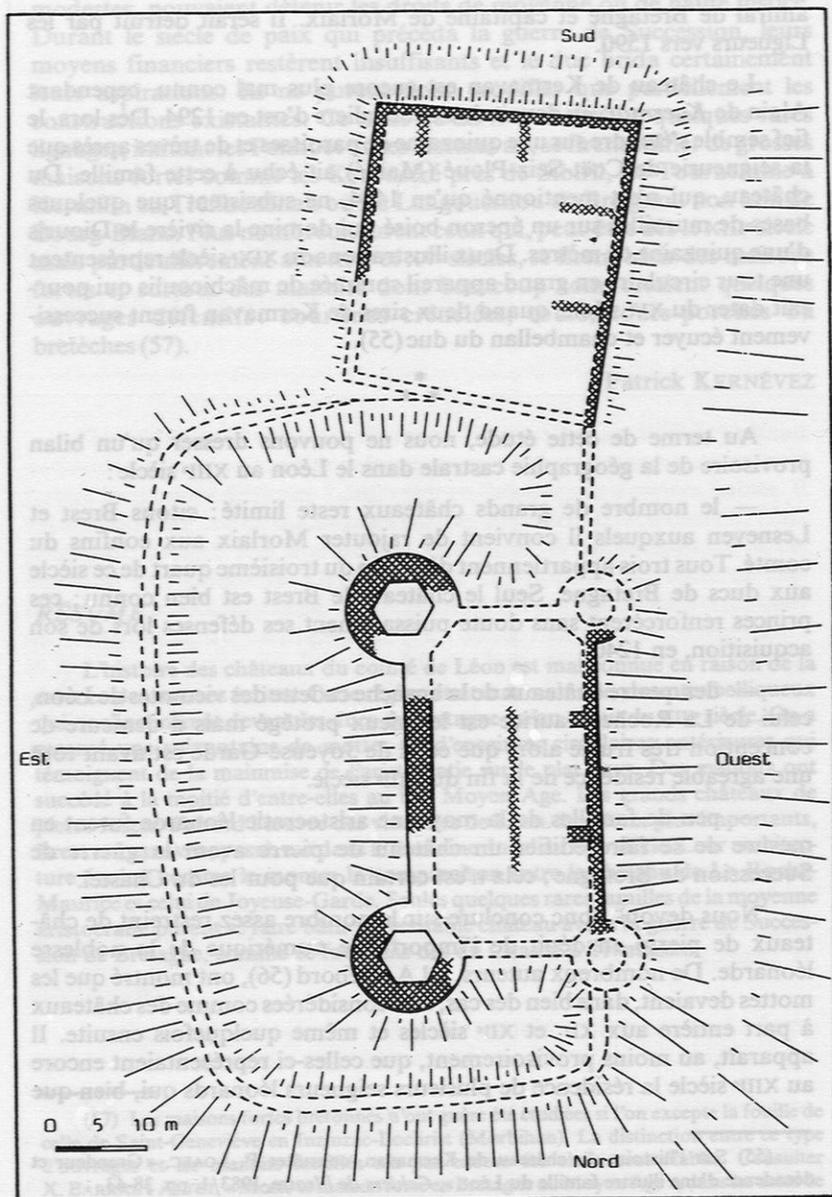
Les sires de Penhoat en Saint-Thégonnec apparaissent au début du XIII^e siècle. Certains auteurs en font un « ramage de Léon » ce qui n'est pas certain. Bien qu'absents du *Livre des ostz* de 1294, il semble que leur châtelainie s'étendit dès lors sur huit paroisses et trèves du haut Léon (53). Cette forteresse succède à une motte castrale mais elle n'apparaît guère dans les textes avant 1445 (54). Le château s'élève au-dessus de la confluence du Coatoulsach et de la Penzé, à proximité de l'ancienne route Morlaix-Lesneven et d'un petit hameau qui abritait le siège de la juridiction. Il comprend trois ouvrages : l'enceinte principale, le talus qui l'enserme au nord et à l'est, et la basse-cour qui protégeait l'accès du côté du plateau au sud. L'enceinte est un trapèze d'environ vingt mètres sur quarante flanqué de tours aux angles. Seules demeurent visibles celles du nord-est et du sud-est qui paraissent dater de la première moitié du XV^e siècle ; les deux autres dont le diamètre semble moindre pourraient leur être antérieures. Des logis étaient adossés à la courtine ouest qui était la moins exposée. On accédait à l'enceinte par une entrée percée dans la courtine sud. Un fort talus de 5 à 15 mètres de hauteur protégeait le château à l'est en avant du profond fossé et joignait la tour nord-ouest ; il était peut-être sommé d'un mur maçonné. L'ouvrage trapézoïdal qui existait au sud remplissait une double fonction : celle de barbacane et celle de basse-cour abritant les bâtiments non nobles, communs et écuries.

Ses défenses étaient modestes car les murailles, larges d'un mètre environ, bien que précédées d'un fossé, n'étaient semble-t-il pas flanquées de tours d'angle. Plusieurs bâtiments se dressaient contre les courtines. Comme Trémazan, le château de Penhoat apparaît donc comme un château de moyenne importance notablement modifié dans la première moitié du XV^e siècle, sans doute par Jean de Penhoët qui était

(52) En 1462, le duc qui avait confié la défense des côtes léonardes menacées par les Anglais au sire du Chastel, lui ordonna de se retrancher dans son château de Trémazan avec treize gentilshommes du pays.

(53) L. LE GUENNEC, « Notes... », p. 3.

(54) DOM MORICE, *Mémoires...*, tome 2, 1381-1382.



Le château de Penhoat en Saint-Thégonnec

amiral de Bretagne et capitaine de Morlaix. Il serait détruit par les Ligueurs vers 1590.

Le château de Kermavan est encore plus mal connu, cependant Alain de *Kaermorven* devait deux chevaliers d'ost en 1294. Dès lors, le fief semble s'étendre sur une quinzaine de paroisses et de trèves après que la seigneurie de Coët-Seiz-Ploué (Maillé) ait échu à cette famille. Du château, qui n'est mentionné qu'en 1454, ne subsistent que quelques bases de murailles sur un éperon boisé qui domine la rivière le Diouris d'une quinzaine de mètres. Deux illustrations du XIX^e siècle représentent une tour circulaire en grand appareil sommée de mâchicoulis qui pourrait dater du XV^e siècle, quand deux sires de Kermavan furent successivement écuyer et chambellan du duc (55).

*
* *

Au terme de cette étude, nous ne pouvons dresser qu'un bilan provisoire de la géographie castrale dans le Léon au XIII^e siècle :

— le nombre de grands châteaux reste limité : citons Brest et Lesneven auxquels il convient de rajouter Morlaix aux confins du comté. Tous trois appartiennent dès la fin du troisième quart de ce siècle aux ducs de Bretagne. Seul le château de Brest est bien connu ; ces princes renforcèrent sans doute puissamment ses défenses lors de son acquisition, en 1240.

— des quatre châteaux de la branche cadette des vicomtes de Léon, celui de La Roche-Maurice est le mieux protégé mais il demeure de conception très fruste alors que celui de Joyeuse-Garde est avant tout une agréable résidence de la fin du XIII^e siècle.

— peu de familles de la moyenne aristocratie léonarde furent en mesure de se faire édifier un château de pierre avant la guerre de Succession de Bretagne ; cela n'est certain que pour les du Chastel.

Nous devons donc conclure sur le nombre assez restreint de châteaux de pierre en dépit de l'importance numérique de la noblesse léonarde. De nombreux auteurs, tel A. Debord (56), ont montré que les mottes devaient, dans bien des cas, être considérées comme des châteaux à part entière aux XI^e et XII^e siècles et même quelquefois ensuite. Il apparaît, au moins provisoirement, que celles-ci représentaient encore au XIII^e siècle la résidence de plusieurs seigneurs léonards qui, bien que

(55) Sur l'histoire du château de Kermavan, consulter P. LOAEC, « Grandeur et décadence d'une illustre famille du Léon », *Cahiers de l'Iroise*, 1983/1, pp. 38-43.

(56) A. DEBORD, « Châteaux et pouvoirs de commandement », dans *Les fortifications de terre...*, pp. 72-102, p. 93-94.

modestes, pouvaient détenir les droits de moyenne ou de haute justice. Durant le siècle de paix qui précéda la guerre de Succession, leurs moyens financiers restèrent insuffisants et le duc brida certainement leurs aspirations. Ils ne purent donc modifier que partiellement les constructions existantes. Ce n'est qu'au XV^e siècle que quelques rares lignages, imitant les Penhoët ou les Kermavan, se firent édifier de grosses maisons fortes comme les Kerouséré près de Sibiril, les Tournemine à Kermilin en Tréflaouénan ou les Langouesnou au Breignou non loin de Bourg-Blanc. Plus nombreux furent ceux qui, peut-être dès le XIII^e siècle mais particulièrement aux XIV^e et XV^e siècles, se firent bâtir des maisons fortes et surtout des manoirs dont beaucoup comportaient quelques ouvrages défensifs : courtines crénelées, tours, tours-porches ou bretèches (57).

Patrick KERNÉVEZ

Détruit en 1489 sur ordre du roi de France Charles VIII, le château de Saint-Aubin-du-Cormier présente encore des ruines imposantes mais restées longtemps difficiles à décrypter en l'absence de données fiables. Il subsiste en effet peu de documents sur son évolution architecturale. C'est pourquoi, malgré son importance historique et archéologique, il est demeuré fort méconnu. Depuis quatre ans nous avons tenté de rassembler les pièces du puzzle. Notre premier travail a consisté à en dresser un plan général, travail titanesque étant donné l'ampleur de la végétation.

RÉSUMÉ

L'histoire des châteaux du comté de Léon est mal connue en raison de la carence des sources écrites. Cette région était aux mains de vicomtes belliqueux qui ne s'inclinèrent devant les ducs de Bretagne qu'au début du XIII^e siècle. On a recensé une soixantaine de mottes ou d'enceintes circulaires antérieures qui témoignent de la mainmise de l'aristocratie sur le plat pays. Des manoirs ont succédé à la moitié d'entre-elles au bas Moyen Age. Les grands châteaux de pierre furent d'abord l'œuvre des vicomtes de Léon. Les deux plus importants, Brest et Lesneven, passèrent dans le domaine ducal au XIII^e siècle. Leur architecture évolua comme le montre la comparaison entre le château de La Roche-Maurice et celui de Joyeuse-Garde. Seules quelques rares familles de la moyenne aristocratie purent se faire bâtir un véritable château avant la guerre de Succession de Bretagne, comme ce fut le cas des du Chastel à Trémazan.

La région de Saint-Aubin a été occupée très anciennement. La forêt de Haute-Sève renferme un alignement de mégalithes (2). A 1 km à l'est du

(57) Les maisons fortes bretonnes n'ont guère été étudiées si l'on excepte la fouille de celle de Saint-Geneviève en Inzinzac-Lochrist (Morbihan). La distinction entre ce type d'ouvrages et les manoirs fortifiés n'a pas encore été clairement établie. Consulter X. BARRAL I ALTET, « Motte et maison forte en Bretagne au Moyen Age », dans les actes de la table ronde de Pont-à-Mousson sur *La maison forte au Moyen Age*, Paris, 1986. On a recensé près d'un millier de manoirs dans le Léon.